

## LIMOGES METROPOLE

### EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

#### **Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE  
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET  
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD  
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY  
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT  
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET  
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN  
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC  
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

#### **Absents :**

M. Gaston CHASSAIN, M. Laurent LAFAYE, Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

#### L'ORDRE DU JOUR EST

**Contrat de collecte et de valorisation des huiles alimentaires des déchèteries  
communautaires avec l'entreprise DIELIX**

Mme GENTIL Sarah, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la compétence valorisation des déchets, Limoges Métropole a mis en place depuis 2013 la collecte et la valorisation des huiles alimentaires sur l'ensemble des déchèteries communautaires. Le contrat de reprise arrive à échéance le 28 juin 2024.

Le modèle économique du marché de la valorisation des huiles alimentaires ayant évolué, Limoges Métropole peut dorénavant prétendre à des recettes pour cette prestation. Plusieurs repreneurs ont ainsi été consultés. Après analyse technique et financière, la société DIELIX (filiale de Veolia) pourrait être retenue car elle propose l'offre la mieux disante.

Cette dernière comprend :

- la mise à disposition de fûts de collecte sur les 11 déchèteries communautaires,
- la collecte sans frais dès que le contenant est plein, ainsi que le remplacement par un fût propre et vide, 3 jours ouvrables après la demande d'enlèvement effectuée par les agents d'accueil,
- le transit et la massification des huiles collectées sur la plateforme de Verneuil sur Vienne, au sein de la société Lamberty et Fils,
- le transport dès fin 2024 par des camions roulant au B100 de l'huile vers son exutoire final DIELIX, situé dans les Yvelines à Limay (78),
- la valorisation des huiles en biocarburant (B100) et en glycérine,
- la reprise des huiles au prix de 400 € HT/tonne (janvier 2024) avec un prix plancher de 110 €HT/tonne sur la durée du contrat.

Le contrat de reprise de ces huiles alimentaires pourrait être établi pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois un an, pour une recette annuelle estimée à 1 520 € HT.

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer le contrat avec la société DIELIX ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce contrat ;
- d'inscrire le montant des recettes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet au budget principal de Limoges Métropole.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Publié le jeudi 18 avril 2024